

RETOUR SUR LES PROMESSES ELECTORALES D'OLIVIER DOSNE :

2014-2020 : 25 engagements ayant une dimension écologique !

Toutes les citations qui suivent sont extraites de tracts d'Olivier Dosne, diffusés à la fin de la campagne municipale de mars 2014. En italiques et en vert, nos commentaires...

Quel cadre de vie ?

Nous réaliserons de nouveaux aménagements pour embellir la ville, dans le cadre d'un urbanisme raisonné ;

1 Nous poursuivrons les travaux de rénovation de nos voiries, trottoirs et de l'éclairage public (trottoirs de l'avenue Gallieni côté impair notamment) ;

2 La réhabilitation de la rue de Paris en voie arborée et intégrant une piste cyclable bi-directionnelle, la rénovation des rues Vel-Durant et Émile Moutier, la réfection des abords de la future résidence étudiante (y compris la rue de Paris prolongée) et la création d'un parc urbain, marqueront l'achèvement des travaux du nouveau quartier des Hauts de Joinville (2015/2016) ;

3 Le quai de la Marne sera réaménagé en concertation avec les riverains ;

4 La rue Chapsal sera réhabilitée avec l'aide du Conseil Général ;

5 Parce qu'un patrimoine municipal bien entretenu contribue à la qualité du cadre de vie, nous réaménagerons le parvis de l'Hôtel de Ville, commencerons le ravalement du bâtiment et rendrons accessible la Scène Prévert par l'installation d'un ascenseur ;

Qu'est-ce qui est vraiment important ? L'état des rues et des bâtiments, une circulation acceptable et agréable pour tous, des espaces verts de proximité, les bords de Marne et le Bois de Vincennes commodément accessibles à partir des voies de Joinville !

Notons qu'une partie des aménagements en cours sont en fait réalisés sous la houlette du Département (rue Chapsal), ou dans le cadre de la ZAC des Hauts de Joinville.

La nouvelle rue de Paris est vouée à devenir un canyon déprimant !

Nous n'avons pas vu le Cahier des charges stipulant l'amélioration des espaces extérieurs pour la ZAC des Hauts de Joinville. Quant au Cahier des charges environnemental censé s'imposer à l'aménageur Eiffage, il n'a jamais été finalisé !

Notre Mairie est un gouffre énergétique : avant de songer à en faire le ravalement (obligation qu'on veut aussi imposer aux Joinvillais !), améliorons ses performances, étudions notamment son isolation externe.

On a aussi imposé aux Joinvillais, à l'approche des Municipales, une collection automne-hiver de panneaux indicateurs et d'étranges panneaux touristiques. Il nous en a coûté une fortune !



Quelle « ville durable » ?

Nous nous engagerons encore davantage en faveur d'une ville durable ;

6 Nous achèverons en 2018 la réalisation de notre Schéma Directeur d'Assainissement (mise en séparatif et création de nouveaux réseaux dans les zones qui en sont encore dépourvues, dont l'île Fanac) ;

7 Parce que l'implication de tous sur les questions liées au développement durable nous paraît essentielle, nous transformerons le Comité Consultatif Environnement en un Comité Consultatif du Développement durable, plus ouvert à la société civile ;

8 Nous multiplierons les points Info Energie afin de mieux informer les propriétaires et de les aider à entreprendre des travaux de rénovation énergétique ;

9 Nous développerons nos actions de sensibilisation et d'éducation à l'éco-citoyenneté dans le cadre de la semaine du Développement Durable

10 Nous renforcerons l'engagement de notre administration dans une gouvernance éco-responsable, en lui fixant des objectifs chiffrés et ambitieux de réduction des consommations d'eau, d'énergie, de déchets, etc. Nous mettrons en place une politique d'achat durable, instaurerons un recours privilégié à la végétalisation des toitures et favoriserons l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques ;

On attend avec curiosité les modalités du traitement des eaux usées de l'île Fanac.

Bienvenue au Comité Consultatif du Développement Durable ! Rappelons qu'Olivier Dosne avait brutalement mis à mort le Comité Consultatif Environnement, pas assez docile. Nous ne doutons pas que son second mandat corrigera les erreurs du premier...

« Une gouvernance éco-responsable » ? Ce n'est que du bla-bla si on ne publie pas les objectifs, et un bilan annuel de l'avancement de leur réalisation.

Quels espaces verts (et bleus) ?

11 La politique d'embellissement des quartiers sera poursuivie par un renforcement du fleurissement et des plantations d'arbres ;

12 L'île Fanac est un joyau de notre patrimoine : nous rechercherons activement toutes les subventions permettant de réaliser la sécurisation de ses berges ;

13 Nous veillerons au respect de la biodiversité en continuant à appliquer scrupuleusement notre Charte de l'Arbre et en renouvelant notre partenariat avec l'UNAF pour le maintien des ruches sur le toit de l'Hôtel de Ville ;

14 Parce que la Marne fait partie de notre patrimoine culturel, nous la rendrons encore plus accessible aux Joinvillais en développant des activités nautiques et touristiques (passeur de rives, paddles, vélos remarquables, etc.) dès l'été 2014.

Il n'est nullement question de créer de nouveaux espaces verts !

Les recommandations officielles fixent un objectif de 10 m² d'espaces verts publics par habitant.

A Joinville on est au-dessous de 3 m², et ça ne va pas s'arranger avec les programmes immobiliers en cours.

Le petit square de 3000 m² (pompeusement baptisé « parc urbain ») censé être implanté à l'emplacement de l'ancien gymnase Pierre François, lorsque la ZAC des Hauts de Joinville sera achevée,

ne compensera même pas l'arrivée des nouveaux habitants.

Pire, des espaces verts existants vont être bétonnés, ainsi, le parc privé « Desprairies » (derrière le 30 rue de Paris), la partie inférieure du terrain de l'ancienne gendarmerie, etc...



Disparition du jardin « Desprairies »

On entassera donc à grand frais les fleurs sur les rares espaces préservés.

Quant au respect de la Charte de l'arbre (co-rédigée avec les écologistes), c'est une fumisterie : depuis sa promulgation en 2012, elle a été systématiquement bafouée par les sous-traitants employés pour tailler nos arbres d'alignement.

Son volet pédagogique attend toujours d'être mis en œuvre.

Une campagne d'élagage tous les 2 ans devrait être la règle conformément aux pratiques de l'élagage raisonné.

Dosne II fera-t-il mieux que Dosne I ?

Quelle gestion des déchets ?

Nous poursuivrons nos efforts pour une ville toujours plus propre

15 Nous améliorerons la collecte sélective des déchets et développerons les actions de sensibilisation au respect de la propreté urbaine, notamment auprès des plus jeunes ;

16 Nous renforcerons le maillage de bornes de propreté canine et intensifierons les sanctions contre les comportements inciviques de certains propriétaires de chiens ;

17 Nous poursuivrons la réorganisation de nos équipes de propreté afin qu'elles puissent intervenir aussi le week-end ;

Le plan communal de prévention des déchets ne prévoit aucun effort sérieux, la modeste réduction du volume annoncée correspondant simplement à la tendance nationale naturelle.

Quelle circulation ?

18 Nous moderniserons l'offre de stationnement en créant un stationnement résidentiel dans certains quartiers du haut de la ville, un stationnement-minute dans les zones commerçantes (rue de Paris et avenue Gallieni) et en accroissant l'offre de places de parking public dans le haut de Joinville (+ 92 places dans le parking du nouveau gymnase qui intégrera celui de l'Hôtel de Ville).

19 Nous poursuivrons notre politique de développement des circulations apaisées dans les quartiers, au profit notamment du vélo, dont nous essaierons de renforcer l'usage par la création d'une seconde station Vélib' dans le bas de Joinville ;

20 Nous établirons un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en lien avec le Conseil Général du Val-de-Marne, la RATP et l'Etat, afin de poursuivre et d'intensifier nos actions de lutte contre les nuisances sonores routières et ferroviaires ;

21 Nous continuerons à nous mobiliser activement pour la réduction des nuisances en provenance du tronç commun aux autoroutes A4/A86 en proposant notamment la réduction de la vitesse autoroutière à 70 km/h et la pose sur la chaussée d'un revêtement acoustique, tout en veillant à ce que l'assainissement de l'ouvrage soit achevé selon le calendrier fixé.

Il n'est plus question du parking souterrain sous la place du 8 mai 1945 (promis pour obtenir la déclaration d'utilité publique de la ZAC), et aux dernières nouvelles, il n'y aurait qu'une cinquantaine de places de parking publiques sous le futur gymnase...

Le Schéma directeur cyclable adopté en 2009 n'est même pas évoqué. Sera-t-il un jour appliqué ? Quant aux doubles-sens cyclables dans les Zones 30, le maire les a interdits (illégalement) par arrêté en août 2013, avant de faire un virage à 180° suite au recours que notre association avait déposé au tribunal administratif...

Enfin la Municipalité n'a même pas pris la peine de donner son avis lors de l'enquête publique organisée par le Département cet été sur son propre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (qui impactait pourtant quatre artères de Joinville)...

Quel vivre-ensemble ?

22 La Police municipale se verra confirmée dans ses missions de prévention et de protection de la population, notamment en matière de sécurité routière pour les piétons et les cyclistes ;

23 Nous développerons les actions de prévention :

- travail sur la diffusion de consignes et de recommandations en cas de risques naturels (inondation par exemple).

C'est un peu court. Il n'y a rien sur les personnes à mobilité réduite. Et rien sur les rythmes de vie des enfants joinvillais. En campagne, Olivier Dosne se disait opposé à la réforme des rythmes scolaires qui pourrait être une opportunité d'éducation des enfants aux enjeux écologiques. Réélu, il a été bien forcé de l'appliquer, mais au rabais, et en pénalisant les familles d'une contribution financière non négligeable (contrairement à ce qui se fait dans la plupart des communes).

Quelle maîtrise des dépenses ?

24 Nous nous engageons à maîtriser notre endettement, afin de pouvoir disposer d'une capacité d'investissement suffisante pour préserver ou accroître notre patrimoine ou mettre en œuvre les projets visant à améliorer la qualité de vie des Joinvillais.

On se demande vraiment comment cet engagement est compatible avec la réalisation de toutes les belles promesses qui précèdent. Il ne suffit pas de se fixer des objectifs pour les atteindre : il faut s'en donner les moyens.

A peine réélu, Olivier Dosne a augmenté les taux d'imposition locale de 7%, essentiellement pour l'achat des délaissés de l'autoroute A4/A86 et de quelques autres terrains, à notre avis pas du tout prioritaires et qui posent problème en terme de santé publique liée à la pollution du bruit et de l'air à cet endroit. On pourrait éviter les dépenses inutiles : par exemple l'élagage abusif et coûteux des arbres de nos rues (ce qui les fragilise et entraîne des coûts de remplacement excessifs)

Quelle intégration dans le Grand Paris ?

25 Défi lié au changement d'échelle en matière de gouvernance dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, dont la mise en œuvre nous demandera la plus grande des vigilances en ce qui concerne l'urbanisme, les politiques du logement et des transports, l'environnement ou l'économie.

Nous demandons une information compréhensible et régulière de l'évolution du statut de notre ville et sa place dans la Métropole pour un mode de développement raisonnable et soutenable.



Pour plus de précisions, pour nous contacter et pour adhérer

www.joinville-ecologie.org

Internet